

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SIROS

Envoyé en préfecture le 04/09/2025
Reçu en préfecture le 04/09/2025
Publié le n°20250110-2
ID : 064-216405258-20250901-2025_01_09_2-DE

Nombre de Membres

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date Convocation : 25.08.2025 ajout point à l'ordre du jour le 28.08.2025

Convocation Affichée : 25.08.2025 et 28.08.2025

Le 1^{er} septembre 2025, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Christophe PANDO, Maire.

Présents :

Mesdames Evelyne CERAVOLO, Mireille CHANGEAT, Virginie FERREIRA, Cécile QUIGNARD, Audrey MEDAN, Christine MANDERE.

Messieurs Alain CLOS, Benoît FLISS, Antoine FRANCISCO, Bruno HOUNIEU, Georges DISSARD, Christophe LACILLERIE, Jean LAHARGUE.

Absents :

Secrétaire de séance : Mireille CHANGEAT.

2.Servitude à titre gratuit pour le passage d'un ouvrage souterrain avec TE64

Dans le cadre des travaux réalisés par le Territoire d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, une ligne de distribution électrique a été enfouie dans le tréfonds de la parcelle AA 17, domaine privé de la commune, (il s'agit de l'affaire AUSSEVIELLE 21SE023 (Sécurisation des réseaux)

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix POUR:

ACCEPTE que la parcelle cadastrée AA 17 soit grevée d'une servitude à titre gratuit, pour le passage de l'ouvrage souterrain précité ;

PRECISE que cette servitude sera formalisée par la signature d'un acte en la forme administrative à intervenir entre la Commune et le Territoire d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme
A SIROS, le 04 Septembre 2025

Le Maire,
Christophe PANDO

